



→ DÉCRYPTAGE

TAXE FONCIÈRE : QUESTIONS/RÉPONSES

La taxe foncière est un impôt local dû tous les ans par le propriétaire d'un bien immobilier. Voici cinq questions qui répondent à vos principales interrogations.

→ 1. À quelle date vais-je recevoir mon avis de taxe foncière et quand dois-je la payer ?

L'avis d'impôt de la taxe foncière est généralement disponible 3 semaines avant la date limite de paiement fixée au 15 octobre.

→ 2. Cette année, j'ai acheté un bien immobilier (local d'habitation, parking, terrains, bâtiment commercial, industriel ou professionnel), dois-je payer une partie de la taxe foncière ?

La taxe foncière est due pour l'année entière par le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année. Si vous achetez un bien en cours d'année, le vendeur (propriétaire au 1^{er} janvier) demeure le seul redevable de la totalité de taxe foncière pour l'année entière.

→ 3. Mon âge me permet-il d'être exonéré de taxe foncière ?

Si vous êtes âgé de plus de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une exonération pour votre habitation principale.

→ 4. Peut-on être exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

L'exonération prévue ne concerne pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Vous pouvez recevoir un avis de taxe foncière portant uniquement sur la TEOM à payer.

→ 5. Je veux mensualiser* ma taxe. Dois-je quand même régler son montant à la date limite de paiement ?

Vous ne pouvez pas mensualiser le paiement de la taxe pour l'avis que vous venez de recevoir. Celle-ci doit impérativement être réglée à la date limite de paiement figurant sur votre avis d'impôt. En revanche, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire de 5 jours si vous payez en ligne. Vous pouvez par contre demander la mensualisation pour l'année suivante.

→ LEXIC-IMMO

*MENSUALISATION

— Le prélèvement mensuel est un paiement divisé sur 10 échéances (de janvier à octobre).

Vous pouvez choisir d'adhérer pour l'année prochaine au paiement de vos impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) :

- jusqu'au 15 décembre, pour un début des prélèvements en janvier
- jusqu'au 31 décembre, pour un début des prélèvements en février



→ PARLONS NEUF

ACCESSION SOCIALE DANS LE NEUF, POUR QUI ?

Depuis 2013, GrandLyon Habitat construit des logements neufs pour les vendre à des particuliers. L'objectif : offrir la possibilité au plus grand nombre de devenir propriétaire d'un logement neuf sur Lyon ou aux alentours.

Pour devenir propriétaire d'un bien en accession sociale, 2 critères doivent être remplis :

- Acheter ce logement pour en faire sa résidence principale (le lieu d'habitation quotidien de la famille).
- Ne pas dépasser certains plafonds de ressources. Par exemple, un jeune couple sans enfant doit avoir des ressources annuelles inférieures à 41 978 €. Ces plafonds prennent en compte les revenus fiscaux de référence de l'année N-2.

Les avantages d'une acquisition neuve avec GrandLyon Habitat sont nombreux : des prix attractifs, un logement et une résidence respectueux de l'environnement qui vous permettent de profiter du PTZ (Prêt à Taux Zéro) et des garanties spécifiques pour acheter en toute tranquillité (assurance revente et garanties rachat et relogement).



➔ 100% DÉCO

FABRIQUER UN VASE TENDANCE TERRAZZO

Incontournable en 2018 le terrazzo est à l'honneur ! Voilà un tutoriel simple pour fabriquer cet accessoire à la mode avec de la pâte Fimo.

Pour la petite histoire...

Typique des années 50-60, le terrazzo est un assemblage de débris marbrés mélangés à du ciment.

À vous de jouer !

Pour réaliser ce tutoriel vous aurez besoin de pâte Fimo (blanche et de couleur), un pot en verre et un couteau.

Réaliser le fond

Enrouler une grande plaque de pâte Fimo (0,5 cm d'épaisseur) autour du pot pour bien prendre les mesures, puis découper.

Créer la base

Utiliser les chutes pour former une petite plaque. Placer le moule dessus et en découper le contour.

Décorer avec la pâte Fimo de couleur

Découper des petits morceaux irréguliers et les déposer sur la grande plaque de Fimo puis passer le rouleau à pâtisserie pour créer une surface plate.

Assembler les différentes parties

S'aider du bocal et appuyer sur la base pour qu'elle se soude avec la grande plaque. Avant de fermer le tout, enlever le bocal. Puis, presser les deux bords de la grande plaque pour qu'ils se soudent.

Cuire la pâte en suivant bien les instructions sur l'emballage

Pour la cuisson de la pâte au four, utiliser du papier sulfurisé pour protéger votre four : la pâte Fimo ne doit surtout pas toucher ce qui est en contact avec la nourriture.



➔ NOS OFFRES DU MOIS

VENTES DANS L'ANCIEN



LYON 9^e

Au pied du métro D, Gorge de Loup. T4 situé au 1^{er} étage d'une résidence réhabilitée en 2017. Cuisine fermée, séjour avec loggia, trois chambres, salle d'eau. Cave. Parquet. DPE : C. Copro de 105 lots (lot 46).

PRIX : 169 200 euros

Quote-part annuelle de charges : 880 €

Votre contact : **Stéphanie HUBINON : 04 26 10 54 44**



LYON 9^e

Secteur Saint-Rambert, T3 de 69 m² au 3^e étage, vue dégagée. 2 chambres, cuisine séparée avec cellier, buanderie, séjour avec balcon. Place de parking privative. DPE : D. Copro de 105 lots (lot 60).

PRIX : 113 000 euros

Quote-part annuelle de charges : 1 805 €

Votre contact : **Stéphanie HUBINON : 04 26 10 54 44**



LYON 9^e

Secteur Saint-Rambert à proximité de l'Île Barbe, grand T3 de 69 m² au 4^e étage, comprenant 2 chambres, séjour sur balcon exposé sud, cuisine séparée. Place de parking. DPE : D. Copro de 105 lots (lot 63).

PRIX : 115 000 euros

Quote-part annuelle de charges : 1 805 €

Votre contact : **Stéphanie HUBINON : 04 26 10 54 44**

